

## VOTRE ENFANT EST EN 3ÈME, CE DOCUMENT VOUS PERMETTRA DE L'ACCOMPAGNER CETTE ANNÉE DANS SES CHOIX D'ORIENTATION

### DANS CE NUMÉRO :

**ACTIONS ORGANISÉES POUR PRÉPARER L'ORIENTATION** P1

**SCHEMA DES ETUDES** P2

**CALENDRIER DE L'ORIENTATION** P3

**RESSOURCES** P4

### UN CHOIX D'ORIENTATION RÉFLÉCHI NÉCESSITE

#### De connaître :

- les différentes filières et lieux de formation
- les secteurs professionnels
- les métiers porteurs d'emploi
- les procédures d'orientation et de classement des demandes d'affectation en lycée

#### De repérer

- ses intérêts, ses goûts, ses valeurs
- ses compétences, ses qualités, ses points forts, ses points faibles
- le type d'études qui conviendrait (en initial ou en alternance, générales ou technologiques...)
- les disciplines qui attirent et/ou dans lesquelles on réussit
- le style de vie que l'on souhaiterait avoir
- son niveau d'ambition, sa capacité de travail
- sa chance d'accès aux études souhaitées et les chances de s'insérer pour les métiers choisis.

### L'ORIENTATION APRES LA 3EME

Votre enfant devra choisir entre une :

- Seconde générale et technologique en lycée d'enseignement général et technologique.
- Seconde professionnelle (Bac Pro) ou 1<sup>ère</sup> année de CAP, en lycée professionnel ou au CFA.

Ce choix sera étudié par les conseils de classe. Les évaluations des enseignants permettront au Chef d'établissement, en fin d'année, de formuler une décision d'orientation.

### ACTIONS PRÉPARATOIRES AUX CHOIX D'ORIENTATION

Pour aider votre enfant à préparer ses choix, des actions sont organisées au collège tout au long de l'année par les Professeurs Principaux et les Conseillers d'Orientation Psychologues :

- présentation - des filières de formation - des secteurs professionnels - des sites Internet pour savoir faire des recherches sur les métiers, les formations - des procédures d'orientation et d'affectation.
- réflexion - autour des résultats scolaires, goûts, centres d'intérêts...
- participation à - des stages en entreprises - des journées portes ouvertes ou mini stages en lycée professionnel - des forums métiers ...
- entretiens individuels avec le Conseiller d'Orientation Psychologue et /ou le Professeur Principal.

Sur 100 élèves de 3<sup>ème</sup> générale et DP6H :

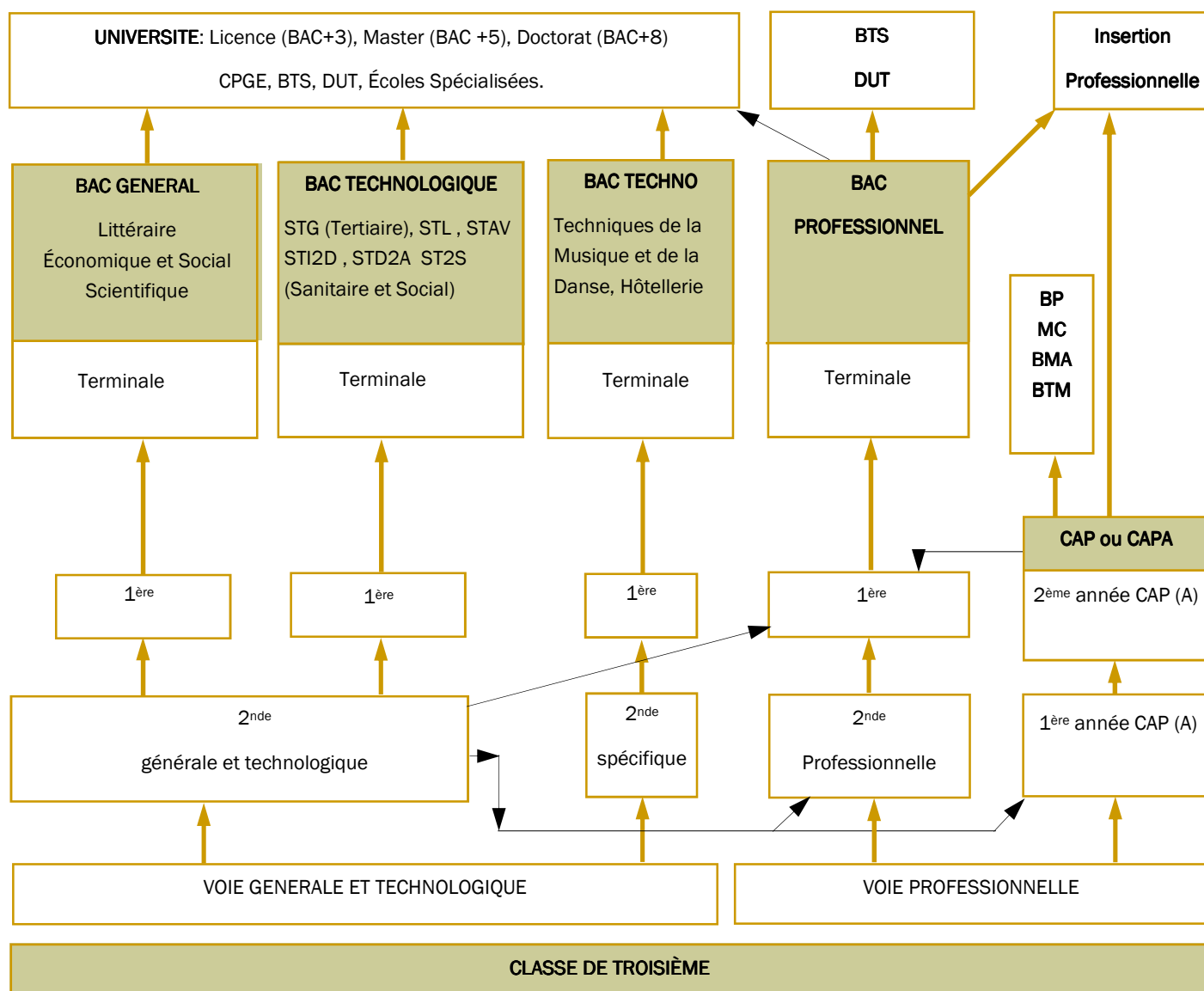
- 58,7% vont en 2<sup>nde</sup> générale et technologique
- 38,6% vont en voie professionnelle.
- 2,7 % redoublent

Après le bac général, 95 % des élèves continuent leurs études,

Après le bac technologique 85 %,

Après le bac professionnel 30 %

**SCHEMA DES ETUDES APRES LA 3ÈME**



**Lexique :**

- CAP :** Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CAPA :** Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
- STAV :** Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
- STL :** Sciences et Technologies de Laboratoire
- STD2A:** Sciences et Technologies Design et Arts Appliqués
- STI2D:** Sciences et Technologie Industrielle du Développement Durable
- CPGE:** Classe Préparatoire aux Grandes Écoles
- BTS :** Brevet de Technicien Supérieur
- DUT:** Diplôme Universitaire de Technologie

- BP :** Brevet Professionnel
- MC :** Mention Complémentaire
- BMA :** Brevet des Métiers d'Arts
- BTM. :** Brevet Technique des Métiers

*Poursuite d'études possible* → (black arrow)  
*Poursuite logique* → (yellow arrow)

## CALENDRIER DE L'ORIENTATION

↳ **En février**, le collège vous remettra une fiche de liaison afin que vous formuliez votre (ou vos) demande(s) provisoires.

Les 3 voies d'orientation sont :

- ⇒ La 2<sup>nd</sup>e générale et technologique
- ⇒ La 2<sup>nd</sup>e professionnelle (correspond à la 1<sup>ère</sup> année de BAC Pro 3 ans)
- ⇒ La 1<sup>ère</sup> année de CAP

↳ **En mars**, le conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre émet une proposition provisoire d'orientation en réponse à vos souhaits

↳ **Fin Mai**, une fiche d'orientation vous est remise pour indiquer vos demandes définitives d'orientation (3 maximum à hiérarchiser).

↳ **Mi juin**, le conseil de classe étudie vos demandes définitives d'orientation.

le Chef d'Établissement prend une décision d'orientation.

## POUR INFORMATION

◆ **En cas de désaccord** entre votre demande et la proposition du conseil de classe (ex : un passage en seconde générale et technologique refusé), vous rencontrerez le Chef d'Établissement. Si le désaccord persiste vous avez la possibilité de saisir la commission d'appel, dans un délai de 3 jours.

### ◆ L'orientation a deux sens

L'orientation individuelle: c'est le choix, que fait l'élève et sa famille, d'une filière de formation

L'orientation procédure: c'est la décision du conseil de classe au regard des choix de la famille et la phase de l'affectation.

### ◆ L'orientation et l'affectation sont 2 étapes distinctes:

1<sup>ère</sup> étape, les décisions d'orientation lors du conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre

2<sup>ème</sup> étape, l'affectation.

**L'affectation** des élèves **dans les Établissements Publics** dépend d'une procédure informatisée, il est essentiel de formuler plusieurs demandes et de les hiérarchiser.

Deux situations:

1- si le conseil de classe, avec le Chef d'Établissement, valide la demande d'entrer en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique, l'élève aura une place dans le lycée de secteur (cela ne garantit pas l'obtention de certains Enseignements d'Exploration\*)

2- si le conseil de classe valide la demande d'entrée en 2<sup>nd</sup>e professionnelle et/ou 1<sup>ère</sup> année de CAP, l'élève n'a pas la garantie d'avoir une place dans la section demandée. La sélection prend en compte les notes et les compétences au regard du projet d'orientation. 90% des élèves obtiennent leur 1<sup>er</sup> choix. Les autres obtiennent leur 2<sup>ème</sup> choix ou devront refaire une demande en juillet sur les places restantes.

### ◆ L'inscription

Dès que vous avez pris connaissance de l'affectation de votre enfant dans un lycée, vous devez l'inscrire dans les jours qui suivent.

L'absence de cette démarche administrative d'inscription entraîne la perte de l'affectation demandée !

### ◆ Affectation et inscription dans les Établissements privés

Il vous appartient de faire les démarches. Il est prudent de contacter l'Établissement dès le mois de Février. C'est le Chef d'Établissement privé qui sélectionnera les élèves au regard des notes, du comportement et de la motivation.

◆ Pour suivre une **formation en Apprentissage dans un CFA**, vous devez trouver une entreprise. Il est conseillé de chercher dès le mois de Mars. Pour vous informer, consultez le guide de l'apprentissage en Languedoc Roussillon ou prenez contact avec le CFA.

\* Les Enseignements d'Exploration (EE) visent à faire découvrir à vos enfants des enseignements caractéristiques des séries qu'ils seront amenés à choisir à l'issue de la 2<sup>nd</sup>e générale et technologique  
Ils auront à choisir 2 EE, dont un dans le domaine de l'économie, (un 3<sup>ème</sup> EE est parfois possible). Vous en trouverez la liste dans le guide ONISEP « Après la 3<sup>ème</sup> » distribué courant 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire.

## SE DOCUMENTER, S'INFORMER

### Les guides ONISEP

- ↳ Les formations en Languedoc Roussillon « après la 3<sup>ème</sup> »
- ↳ « Après la 2<sup>nde</sup> », présentation des différents bacs
- ↳ « Après le bac » avec les formations en Languedoc Roussillon
- ↳ Guide National « Après le Bac ». Il contient les filières de formations existantes et les voies conseillées pour chaque Bac, ainsi que les adresses de tous les lieux de formations en France (en librairie).
- ↳ « Les 100 métiers en Languedoc Roussillon »  
<http://www.100metiersenregionlr.fr>
- ↳ « Le DICO des métiers »

Disponibles au CIO, au CDI du collège, et aussi consultables sur Internet

### Le guide Régional

- ↳ Les formations par apprentissage

### Les sites Internet

- ↳ [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)
- ↳ [www.laregion-seformer.fr](http://www.laregion-seformer.fr)
- ↳ [www.apprentissage.fr](http://www.apprentissage.fr)
- ↳ [www.lesmetiers.net](http://www.lesmetiers.net)
- ↳ [www.cio-nimes-centre.ac-montpellier.fr](http://www.cio-nimes-centre.ac-montpellier.fr)  
*site commun aux deux CIO Nîmes*

## RENCONTRER UN CONSEILLER D'ORIENTATION PSYCHOLOGUE

### Au CIO de Nîmes-Ouest :

Résidence Universitaire – Rue Matisse  
30907 NIMES Cedex  
Tél. : 04.66.27.95.00

du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h  
le mercredi de 9h à 17h  
le mardi matin auto documentation seulement  
Pendant les congés scolaires: 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

### Au collège :

Des permanences hebdomadaires sont assurées par les COP.  
Pour connaître les modalités de prise de rendez-vous, téléphonez au secrétariat ou au CDI.

### LES MISSIONS DES COP

- Les Conseillers d'Orientation Psychologues interviennent dans les Établissements Scolaires.
- Ils travaillent en étroite collaboration avec le Chef d'Établissement et les équipes éducatives.
- Ils participent en relation avec les familles, à l'élaboration ainsi qu'à la réalisation des projets scolaires et professionnels des élèves.
- Les Conseillers d'Orientation Psychologues assurent l'information et l'aide au(x) choix de poursuite(s) d'études.
- Ils contribuent au suivi des élèves, ainsi qu'à la mise en œuvre des conditions de leur réussite scolaire.
- Ils reçoivent sur rendez-vous, au collège ou au CIO, les jeunes et les parents qui en formulent la demande.

## L'ÉQUIPE DU CIO DE NIMES OUEST

Directrice : Elisa BLANCHARD

COP : Christine ALLIER-SIMON, Sandrine BESSIERE, Serge BLANPAIN, Anne BOUDET-DALBIN, Anne DUCKERT, Alain EGEA, Nelly FRIZZERO, Mario GARCIA, Rita HILAIRE, Philippe LE BOULAIRE, Caroline MORVANT

Administration : Annie CHAREYRE, Audrey GAY, Virginie GOSSELET, Jean Louis PORTAL